



**CODE DE CONDUITE
DE TERADYNE
FAIRE LES BONS CHOIX**

TERADYNE

Chers Membres de la Communauté Teradyne,

Le Code de conduite de Teradyne reflète notre engagement en termes de pratiques professionnelles honnêtes et déontologiques. Le Code prévoit des normes et des consignes de conduite qui s'appliquent à tous les employés, cadres et administrateurs de Teradyne, ainsi qu'aux tiers qui sont en affaires avec l'entreprise, tels que les clients et les fournisseurs. Comme toutes les entreprises qui réussissent sur le long terme, Teradyne a construit sa réputation sur l'honnêteté et l'intégrité. Ce principe nous a guidés tout au long de notre histoire et nous y restons engagés. Nous souhaitons agir de manière correcte, à la fois parce que c'est juste et parce que c'est logique sur le plan commercial. Cela signifie que nous devons tous nous comporter de manière honnête et intègre dans toutes nos transactions.

Utilisez ces consignes comme une ressource pour vous aider à prendre de meilleures décisions lorsque vous serez confronté à des problèmes épineux. Naturellement, ces consignes ne peuvent pas couvrir toutes les situations et en cas de doute, demandez conseil à d'autres personnes dans l'entreprise et comme toujours, faites preuve de bon sens.

Toute personne qui considère que notre conduite ne respecte pas ces consignes devrait contacter son supérieur, tout autre responsable, un cadre de l'entreprise ou un représentant des Ressources humaines ou du service Juridique. Vous pouvez aussi fournir des informations de manière confidentielle au service Juridique à l'adresse suivante :

Teradyne, Inc.
Service juridique
600 Riverpark Drive
North Reading, MA 01864

Ligne d'assistance confidentielle : 1-866-388-1288
<http://www.openboard.info/TER>

N'oubliez pas que l'intégrité et le comportement éthique sont indissociables de la culture d'entreprise et de la conduite professionnelle de Teradyne. Ce sont des éléments essentiels à notre réussite et à notre croissance. Finalement, il incombe à chacun de nous d'assumer la responsabilité personnelle de veiller à ce que les pratiques de l'entreprise, et notre réputation justifiée en termes d'intégrité et de déontologie, demeurent intactes.



Mark Jagiela
PDG et Président

CODE DE CONDUITE DE TERADYNE FAIRE LES BONS CHOIX



PROTÉGER TERADYNE

Situations de conflits d'intérêts	3
Activités professionnelles extérieures	3
Intérêts financiers dans d'autres entreprises	3
Corruption	3
Protection et utilisation appropriée des actifs de l'entreprise	3
Informations de l'entreprise	3
Biens de l'entreprise	3
Propriété intellectuelle	3
Contributions caritatives et politiques	3
Conformité à la loi	3
Conformité commerciale	3

SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Droits humains	4
Environnement, santé et sécurité	4
Supervision de parents ou d'amis	4
Égalité des chances d'emploi	4
Conduite inappropriée	4
Réseaux sociaux	5
Utilisation de ressources de communication électronique	5
Confidentialité des données	5

AVEC LES CLIENTS

Relations avec les clients	6
Cadeaux et divertissements offerts aux clients	6
Gestion des relations avec les fonctionnaires	6
Informations confidentielles ou exclusives	6
Contrats de commissions sur les ventes	6

AVEC LES CONCURRENTS

Relations avec les concurrents	7
Associations professionnelles	7
Sincérité dans la vente de produits	7
Surveillance concurrentielle	7

AVEC LES FOURNISSEURS

Relations avec les fournisseurs	8
Cadeaux et divertissements avec les fournisseurs	8
Remises accordées par les fournisseurs	8
Utilisation de documents protégés par des droits d'auteur ou des licences	8

AVEC LES ACTIONNAIRES

Informations internes	9
Informations internes d'une autre entreprise	9
Ventes à découvert	9
Périodes d'interdiction	9
Transactions par des membres de la famille	9
Application	9

DANS LE SIGNALEMENT DES TRANSACTIONS COMMERCIALES

Exactitudes des livres et enregistrements et des déclarations publiques	10
Préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou les audits	10
Relations avec les auditeurs indépendants	10

PROCÉDURES DE RAPPORT ET DE CONFORMITÉ

Signalement des infractions	11
Dérogations au Code de conduite	
Diffusion et amendement	11

L'entreprise s'attend à ce que Teradyne soit au centre de vos activités commerciales et professionnelles. L'entreprise attend de vous que vous fassiez preuve de bon sens face aux multiples situations qui peuvent se présenter dans le cadre de vos fonctions ou de votre affiliation à Teradyne et que vous vous conformiez dans tous les cas à l'ensemble des lois en vigueur.

SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Vous devez éviter les situations dans lesquelles votre loyauté peut être partagée entre les intérêts de Teradyne et les vôtres. Pensez également à la manière dont les autres peuvent percevoir la situation - à l'intérieur comme à l'extérieur de Teradyne. Un conflit d'intérêts se produit lorsque votre intérêt personnel va à l'encontre des intérêts de Teradyne. Il peut également se produire chaque fois que vous prenez des mesures ou détenez un intérêt qui vous empêche de remplir vos fonctions et responsabilités chez Teradyne de manière honnête, objective et efficace. Dès que vous identifiez un conflit d'intérêts potentiel, il est important de parler de la situation à votre supérieur ou au service Juridique de Teradyne avant de prendre toute mesure. Les cadres doivent parler de tout conflit d'intérêts réel ou apparent au Conseiller général de Teradyne et les administrateurs doivent aborder les problèmes de conflits d'intérêts réels ou apparents avec le Comité d'audit de Teradyne. Les sections suivantes abordent certaines situations dans lesquelles un conflit d'intérêts peut se produire.

Activités professionnelles extérieures

Chez Teradyne, vous ne devez pas travailler ni être rémunéré pour vos services par tout concurrent, fournisseur, client ou distributeur de Teradyne, sauf si vous avez reçu l'autorisation préalable de votre supérieur. Toute activité extérieure doit être strictement séparée de votre emploi chez Teradyne et ne doit pas affecter votre performance professionnelle chez Teradyne.

Intérêts financiers dans d'autres entreprises

Les employés de Teradyne ne doivent pas détenir, ni autoriser un proche à détenir un intérêt financier dans l'entreprise d'un client, fournisseur, concurrent, distributeur ou toute autre organisation qui créerait un conflit d'intérêts ou compromettrait votre loyauté envers Teradyne.

Le fait qu'un investissement dans ces autres entreprises crée ou non l'aspect d'une division de votre loyauté dépend de plusieurs facteurs, tels que (1) l'importance de l'investissement par rapport à l'ensemble de vos avoirs ; (2) le poste que vous occupez chez Teradyne et votre aptitude à influencer les décisions de Teradyne qui affectent vos intérêts personnels ; et (3) l'éventuel travail que vous réalisez chez ou pour Teradyne et qui est en contradiction avec cet investissement. La bonne pratique consiste à tenir compte de ces facteurs, à faire preuve de bon sens et à poser des questions à votre supérieur ou au service Juridique de Teradyne si vous avez des doutes. Les normes du conflit d'intérêts s'appliquent également à vous en ce qui concerne votre famille et vos amis proches.

Corruption

L'offre ou l'acceptation d'un pot de vin est contraire aux politiques de Teradyne et illégale. Vous ne devriez pas solliciter ni accepter de cadeau en espèces. Si un client ou un fournisseur vous offre de l'argent, restituez-le et informez rapidement votre supérieur ou le service Juridique de Teradyne.

Protéger Teradyne

En outre, tout paiement ou cadeau offert ou promis, directement ou indirectement, à un fonctionnaire américain ou étranger dans le but d'influencer les actes ou les décisions de cette personne est inapproprié et pourrait vous exposer, ainsi que Teradyne, à des sanctions pénales majeures pour infraction aux lois américaines et étrangères. Il est inapproprié et illégal pour vous ou pour Teradyne, de fournir ou de payer, directement ou indirectement, des repas, des voyages, des divertissements ou des hébergements à un fonctionnaire étranger dans l'intention d'influencer le personnel administratif. L'offre de tout cadeau de valeur à un fonctionnaire pourrait vous exposer, ainsi que Teradyne, à des poursuites au civil et au pénal.

Vous devez lire et comprendre les restrictions qui s'appliquent aux transactions, directes ou indirectes, avec le gouvernement américain et les gouvernements étrangers. Vous trouverez plus d'informations sur les relations avec les gouvernements sur le site Web interne du service Juridique.

Si vous avez connaissance ou si vous soupçonnez des pratiques professionnelles douteuses, vous devriez immédiatement contacter votre supérieur, un autre responsable ou cadre supérieur de l'entreprise, ou un membre du service des Ressources humaines ou du service Juridique.

PROTECTION ET UTILISATION APPROPRIÉE DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

Vous devez vous efforcer de protéger les actifs de l'entreprise. Vous ne devez utiliser les actifs de l'entreprise qu'à des fins professionnelles légitimes et non pour votre bénéfice personnel ou pour le bénéfice de toute tierce personne.

Informations de l'entreprise

Les informations font partie des biens les plus précieux de Teradyne. Compte tenu de notre environnement ouvert et de l'utilisation croissante des communications électroniques, il nous arrive à tous d'entrer en possession d'informations précieuses de l'entreprise dans le cadre de nos activités quotidiennes. Il incombe à chacun de nous de protéger les informations de l'entreprise et d'empêcher leur divulgation ou leur utilisation inappropriées.

Vous ne devez divulguer aucune information confidentielle au sujet des activités, de la technologie, du savoir-faire, de la performance financière de Teradyne ou de ses clients potentiels, clients, fournisseurs, employés ou activités à quiconque, sauf si les responsabilités de cette personne chez Teradyne rendent cette divulgation indispensable. Cette obligation s'étend à la propriété intellectuelle et aux secrets commerciaux, y compris les informations techniques, financières et professionnelles d'ordre privé générées par nous ou reçues de la part d'autres personnes de la communauté Teradyne. Cela comprend également les informations personnelles qui nous sont confiées par des clients, des fournisseurs et d'autres tiers. Nous avons le même devoir de protéger leurs informations confidentielles que celles de Teradyne.

Vous devez également respecter les règles et réglementations gouvernementales concernant la protection des informations classées obtenues dans le cadre professionnel au cours de transactions entre Teradyne et le gouvernement.

Biens de l'entreprise

Tous les documents de Teradyne, sous forme tangible ou électronique, qui sont en votre possession ou sous votre contrôle, où qu'ils se trouvent, sont la propriété de l'entreprise. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ces documents dans votre intérêt ou de les communiquer à d'autres personnes dans un cadre extérieur aux

activités de l'entreprise, pendant et après la durée de votre emploi ou de votre affiliation à Teradyne. Toute copie, tout téléchargement ou toute autre utilisation ou divulgation interdite des documents de Teradyne constitue un vol de la propriété de Teradyne et peut également être considéré comme un détournement illicite des secrets commerciaux de Teradyne.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle, telle que les inventions et les idées, représente un actif précieux de l'entreprise et doit être traitée comme confidentielle. Il est important d'identifier et de protéger ces actifs afin de garantir l'avantage concurrentiel des produits et services de Teradyne. Vous devriez signaler immédiatement les inventions, les innovations et les idées brevetables liées à toute activité de Teradyne à votre supérieur et au service Juridique de l'entreprise. Des formulaires de divulgation des inventions sont disponibles auprès du service Juridique ou sur le site Web interne du service Juridique. Teradyne respecte les droits de propriété intellectuelle des autres et s'attend à ce que les autres respectent également ses droits de propriété intellectuelle à tout moment. Si vous soupçonnez une infraction, une utilisation frauduleuse ou un détournement illicite des droits de propriété intellectuelle de Teradyne ou d'un tiers, contactez immédiatement le service Juridique.

Contributions caritatives et politiques

Il arrive à Teradyne de faire des contributions à des organisations civiques et caritatives. Les suggestions de telles contributions peuvent être adressées à votre responsable de division ou au vice-président des relations avec l'entreprise.

Les fonds ou actifs de Teradyne ne doivent pas être utilisés dans le cadre de contributions à caractère politique. Personne dans l'entreprise n'est autorisé à solliciter ou à exiger une contribution politique. Les contributions politiques faites à titre personnel ne sont pas remboursées par Teradyne.

CONFORMITÉ À LA LOI

Tous les membres de la communauté Teradyne, y compris les employés, cadres, administrateurs et autres personnes qui travaillent avec Teradyne, notamment les clients et fournisseurs, sont tenus de se conformer à l'ensemble des lois, règles et réglementations en vigueur et de faire preuve de bon sens et de jugement dans ces situations. Vous devez demander des conseils avant de prendre toute mesure si vous avez un doute.

Si vous avez connaissance d'une infraction à toute loi, règle ou réglementation de la part de Teradyne ou d'un membre de la communauté Teradyne dans le cadre professionnel, signalez-le rapidement à votre supérieur ou au service Juridique de Teradyne. En aucun cas l'entreprise ne licenciera, ne rétrogradera, ne menacera, ne harcèlera, ne discriminerait ou n'appliquera de représailles contre quiconque aura de bonne foi signalé une infraction soupçonnée.

Conformité commerciale

Teradyne est une société multinationale qui dispose d'une chaîne logistique et d'une base de clientèle mondiales. Le non-respect des lois et réglementations gouvernementales régissant les importations et les exportations pourrait affecter considérablement l'aptitude de Teradyne à servir sa clientèle, perturber sa chaîne d'approvisionnement et aboutir à des sanctions financières et pénales. Si vous participez à l'importation ou à l'exportation de produits ou de technologies, vous devez être familiarisé avec les lois et réglementations pertinentes et les respecter. Les lois sur les importations et les exportations peuvent être complexes. En cas de doute, demandez les conseils d'une personne de votre groupe ou contactez le service Juridique de Teradyne pour obtenir une assistance.

Sur le lieu de travail

DROITS HUMAINS

Teradyne s'engage à soutenir et à respecter la protection des droits humains et à s'assurer que ses partenaires commerciaux et fournisseurs en fassent autant. Teradyne n'autorise pas le travail des enfants, le travail de prisonniers ou le travail forcé et les punitions physiques dans toute opération de Teradyne ou de ses partenaires commerciaux et fournisseurs.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Teradyne s'engage à promouvoir, créer et entretenir un lieu de travail sûr et sain et à améliorer la qualité de l'environnement de nos opérations et des communautés environnantes. Cela commence par la fourniture d'une usine physique sécurisée et d'un environnement de travail qui favorise des conditions de travail sans risque. Cela passe aussi par un engagement à minimiser l'impact environnemental de nos opérations, produits et services dans la mesure du possible.

Nous nous engageons à prendre toutes les précautions appropriées pour éviter les blessures et les maladies sur le lieu de travail et à fournir des protections, des formations et des informations concernant les risques potentiels, y compris ceux qui portent sur la manipulation de produits chimiques dangereux. Le groupe Sécurité et conformité environnementales de Teradyne fournit soutien et assistance dans ce domaine afin d'éviter les blessures et de garantir un environnement de travail sûr.

Les produits de Teradyne sont conçus et fabriqués pour être sûrs grâce à l'utilisation de protections adéquates, d'étiquettes d'avertissement et d'une documentation, comme requis par les Consignes de sécurité des produits Teradyne. Notre Groupe Sécurité des produits est une ressource pour toutes les questions de sécurité concernant nos produits.

Il incombe à chacun de nous de préserver un lieu de travail sûr. Pour de nombreux employés, cela consiste à prendre des décisions qui impliquent chaque jour des questions liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces décisions doivent être prises en toute connaissance de cause et en comprenant parfaitement et en respectant l'ensemble des lois et réglementations relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Vous devez signaler toute situation dangereuse et tout problème ou toute préoccupation concernant l'environnement, la santé ou la sécurité à votre supérieur ou à votre comité local de sécurité.

SUPERVISION DE PARENTS OU D'AMIS

Les superviseurs prennent des décisions concernant les opportunités d'avancement, les conditions de travail ou d'autres questions qui affectent leurs subordonnés. C'est la raison pour laquelle Teradyne interdit aux employés de superviser directement un membre de leur famille ou une personne avec laquelle ils entretiennent une relation personnelle étroite.

ÉGALITÉ DES CHANCES D'EMPLOI

Teradyne n'exerce aucune discrimination à l'emploi contre toute personne pour des raisons liées à l'origine raciale, la religion, la couleur de peau, le sexe, l'origine nationale, l'âge, le handicap, la situation d'ancien combattant, la situation militaire ou la candidature à un poste militaire, ni à toute autre catégorie protégée en vertu des lois fédérales, d'État ou étrangères. Cela s'applique à toutes les actions concernant le personnel, notamment l'embauche, les promotions, les licenciements, les transferts, les rémunérations et les prestations. Des opportunités égales sont offertes à tous les employés, et tous les employés sont encouragés à progresser au sein de l'entreprise.

CONDUITE INAPPROPRIÉE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Tous les membres de la communauté Teradyne sont tenus de se traiter mutuellement avec dignité et respect. Nous sommes conscients du fait que des désaccords surviennent dans le cadre du travail quotidien. La plupart de ces différends peuvent être et sont gérés de manière appropriée et sans incident. Toutefois, certains actes de mauvaise conduite ne sauraient être tolérés par l'entreprise, notamment : tout type de harcèlement, de discrimination, de violence physique, toute action illégale, les représailles contre des collègues, le vol, les jeux d'argent et le travail sous l'influence de l'alcool ou de substances interdites. Une telle conduite peut donner lieu à des sanctions disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement immédiat.

Teradyne attend de ses employés un comportement mature, responsable et respectueux dans toutes leurs relations avec leurs collègues. L'entretien d'un lieu de travail sécurisé et productif est une responsabilité partagée par tous les employés.



Sur le lieu de travail

RÉSEAUX SOCIAUX

L'activité sur les réseaux sociaux est soumise au Code de conduite et aux politiques de Teradyne. Les employés qui utilisent les réseaux sociaux doivent s'abstenir de divulguer toute information confidentielle au sujet de l'entreprise, ses employés, clients et fournisseurs dans leurs publications, leurs commentaires et leurs blogs ou leurs autres interventions sur les réseaux sociaux. De même, vous ne devez jamais dénigrer tout employé ou toute autre personne sur un forum public ou un site de réseaux sociaux. L'entreprise vous tiendra pour responsable de vos publications. Vous trouverez plus d'informations, y compris des consignes sur l'utilisation des réseaux sociaux, sur le site Web interne du service Juridique.

UTILISATION DE RESSOURCES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES

Teradyne fournit à ses employés des outils et des équipements à utiliser comme ressources dans le cadre professionnel. Les équipements tels que les téléphones, les ordinateurs en réseau et les lignes d'accès à Internet peuvent être utilisés pour passer des appels téléphoniques personnels, envoyer des e-mails, etc. Une utilisation raisonnable à des fins personnelles est autorisée dans une mesure limitée, mais l'équipement et les lignes d'accès restent la propriété de Teradyne et doivent être utilisés principalement dans le cadre des

activités de Teradyne. Les informations qui se trouvent sur les équipements ou sur le réseau sont également la propriété de Teradyne et en conséquence, Teradyne se réserve le droit d'accéder, de surveiller, de faire des recherches, de réviser ou de bloquer tout fichier, e-mail, utilisation d'Internet, informations et messages présents sur ces ressources à tout moment, à quelque fin professionnelle que ce soit et sans préavis.

Vous ne devez pas vous attendre à bénéficier de la confidentialité pour toute information stockée sur ou envoyée via les réseaux informatiques de Teradyne. Vous ne devez pas supposer que les informations que vous envoyez sur des réseaux informatiques sont privées ou confidentielles. De plus, l'équipement de Teradyne fait l'objet d'opérations standard de maintenance et d'audit, telles que la surveillance automatique de l'utilisation d'Internet, ainsi que des recherches raisonnables des causes de certains problèmes, sans préavis.

Teradyne n'autorise pas l'utilisation incorrecte ou inappropriée des ressources d'information de Teradyne. Cette utilisation est jugée inappropriée, par exemple, lorsqu'elle nuit à votre performance professionnelle ou utilise une quantité excessive de bande passante ou de stockage de données. Cette utilisation est considérée comme incorrecte si elle contient ou constitue des éléments ou des comportements de nature harcelante, offensante, graphique, obscène ou illégale. C'est le cas par exemple de l'accès à des sites pornographiques, de la diffusion de courrier haineux, de la tentative d'accès

non autorisé à un système, un réseau ou une base de données de Teradyne ou du téléchargement de musique, de films ou d'autres œuvres protégées par des droits d'auteur sans l'autorisation du titulaire de ces droits.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez être amené à obtenir ou à détenir des informations personnelles d'autres employés et de leur famille ou d'employés de nos clients ou fournisseurs. Les informations personnelles comprennent les numéros de sécurité sociale, les numéros de passeport ou d'identification, l'historique financier, les informations concernant les comptes bancaires ou les cartes de crédit, les informations médicales et de santé, les antécédents personnels tels que l'origine raciale et ethnique, la religion ou l'orientation sexuelle. Vous devez prendre des mesures pour protéger les informations personnelles qui sont en votre possession et utiliser les informations personnelles uniquement à des fins professionnelles légitimes. Si vous détenez des informations personnelles, ne conservez que les informations nécessaires, pendant la durée nécessaire, et ne les communiquez qu'aux personnes qui ont besoin de les connaître. Vous trouverez plus d'informations, y compris nos consignes relatives à la confidentialité des données, sur le site Web interne du service Juridique.



Avec les clients

RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Teradyne a pour politique de traiter ses clients de manière ouverte et honnête. Dans le cadre de nos relations avec les clients, certaines pratiques commerciales sont interdites :

1. Vous ne devez pas conclure d'accord avec un concurrent pour définir les prix appliqués aux clients, vous répartir la clientèle ou refuser de traiter avec un client.
2. Certains de nos clients sont également des fournisseurs ou des fournisseurs potentiels. Ces deux relations sont distinctes et doivent être traitées indépendamment l'une de l'autre. Vous ne devez pas imposer l'achat de nos produits comme condition préalable à une activité avec nos fournisseurs.
3. Vous ne devez pas conclure d'accords « liés ». Un accord lié est un arrangement par lequel un client est tenu d'acheter des produits ou des services qu'il ne désire pas pour obtenir un produit ou un service unique, particulier ou hautement désirable que le client souhaite. Vous pouvez proposer à nos clients des prix groupés pour certains produits et services achetés ensemble (sauf si l'un de ces produits ne peut pas être acheté séparément et est hautement désirable ou unique), des tarifs promotionnels et autres remises et promotions habituelles dans le cadre normal de nos activités.
4. Les méthodes de concurrence déloyale ou pratiques trompeuses sont interdites par les lois américaines et étrangères. Voici quelques exemples de telles pratiques :
 - Présentation d'équipements d'occasion comme neufs.
 - Comparaisons fausses ou trompeuses avec d'autres produits.
 - Représentation erronée des droits de Teradyne à des marques commerciales ou des brevets.

Cette liste n'inclut pas toutes les pratiques qui pourraient sembler inappropriées, mais devrait vous donner une impression générale des préoccupations dans ce domaine.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS OFFERTS AUX CLIENTS

Vous êtes autorisé à offrir à un client un cadeau de valeur modeste dans certaines occasions particulières, sous réserve que ce cadeau n'ait pas pour but et ne donne pas l'impression que vous cherchez à bénéficier de faveurs particulières. Vous ne devez proposer que des cadeaux de valeur modeste (par exemple, une bouteille de vin ou un panier de fruits) ou de nature publicitaire (calendriers ou tasses à café, par exemple). L'offre de tout cadeau à un client doit également se conformer au code de conduite du client. Dans des circonstances rares, la coutume locale peut nécessiter un échange de cadeaux d'une valeur plus élevée. L'offre de tels cadeaux doit être effectuée uniquement pour le compte de Teradyne et avec l'autorisation préalable d'un cadre de l'entreprise.

Les repas d'affaires, divertissements, invitations à des événements sportifs et à d'autres réunions ou événements ont souvent un but professionnel utile et renforcent la relation de l'entreprise avec ses clients. Il convient dans tous les cas de faire preuve de bon sens et de modération dans les divertissements proposés pour le compte de l'entreprise. Sauf si cela est interdit par les politiques du client, vous pouvez inviter un client à déjeuner ou à dîner et lui offrir un divertissement, ou

l'inviter à assister à un événement sportif ou à une autre manifestation, sous réserve que cela n'entraîne que des dépenses raisonnables. Les divertissements très onéreux ou fréquents peuvent donner l'impression que vous tentez d'influencer le jugement professionnel du client. Vous devez faire preuve de bon sens et veiller à ne rien faire qui pourrait compromettre Teradyne, le client ou vous-même.

RELATIONS AVEC LES FONCTIONNAIRES

Les normes de Teradyne en matière d'intégrité professionnelle ne sont pas différentes lorsque le client est le gouvernement. Toutefois, l'interprétation de ces normes peut être soumise à des règles particulières. Si vous participez à l'approvisionnement d'un gouvernement et avez des questions à propos des normes de conduite qui s'appliquent à une transaction avec un bureau ou une agence du gouvernement américain, veuillez vous reporter aux Normes de conduite des affaires avec le gouvernement américain sur le site Web du service Juridique de l'entreprise ou contacter le service Juridique de Teradyne.

Il convient de faire preuve d'une prudence particulière en ce qui concerne les cadeaux et divertissements offerts à des fonctionnaires et officiels étrangers. Les cadeaux et divertissements doivent représenter une valeur raisonnable, être offerts ouvertement et de bonne foi uniquement dans le but de promouvoir les produits/services de Teradyne ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat avec le gouvernement, être conformes à la loi locale et habituels dans le pays concerné. En aucun cas vous ne devez offrir de cadeaux ou de divertissements en échange de toute influence inadéquate au bénéfice de Teradyne. Les cadeaux en espèces ne sont autorisés en aucune circonstance. N'oubliez jamais que si cela vous semble incorrect, c'est probablement le cas.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU EXCLUSIVES

Dans le cadre normal de nos activités, il nous arrive souvent de partager des informations exclusives ou confidentielles avec des clients ou d'en recevoir de leur part. Ce type d'information ne doit être proposé, accepté ou échangé qu'après la signature par les deux parties d'un accord de non-divulgence couvrant les informations concernées. Nous reconnaissons et honorons nos obligations de protection des informations confidentielles et exclusives que nous recevons. Si une situation épineuse se présente en ce qui concerne des informations confidentielles ou exclusives, vous devez immédiatement le signaler à votre superviseur et, le cas échéant, à la haute direction et au service Juridique de Teradyne.

CONTRATS DE COMMISSIONS SUR LES VENTES

Teradyne établit des arrangements concernant les commissions et les honoraires uniquement par écrit et avec des entreprises agissant à titre de représentants commerciaux, agents ou consultants officiels. Tout versement de commission ou d'honoraires doit être raisonnable, correspondre au contrat écrit, à la politique ou au programme en vigueur et être conforme aux pratiques normales dans notre secteur d'activité. Teradyne n'effectue jamais de paiements en espèces.

La réputation de déontologie de Teradyne est l'un de nos atouts les plus précieux. La manière, les méthodes et le style de nos relations avec nos clients détermine notre aptitude à conserver cette image. En conséquence, toutes les négociations commerciales doivent être honnêtes et menées dans le respect des normes déontologiques les plus élevées.



Avec les concurrents

RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Vous devez faire preuve de prudence lorsque vous prenez des décisions qui peuvent, de quelque manière que ce soit, impliquer des interactions directes avec des concurrents de Teradyne. En règle générale, pour évaluer une conduite potentiellement contraire à l'éthique, posez-vous les questions suivantes : « Si un concurrent se comportait de cette manière contre nous, cela nous semblerait-il incorrect ? Si nous faisons quelque chose en coopération avec un concurrent, notre client considérerait-il cela comme incorrect ? » Les consignes ci-dessous abordent certains problèmes typiques ; toutefois, dans toute situation particulière, vous devez toujours consulter le service Juridique de Teradyne.

Vous ne devez pas participer à des discussions ou partager des informations concernant les tarifs avec des concurrents. En règle générale, vous devez veiller à ne pas partager d'informations professionnelles ou techniques qui sont confidentielles ou exclusives à Teradyne avec des tiers extérieurs à Teradyne, en particulier des concurrents. Tout accord avec un ou plusieurs concurrents concernant les prix, les conditions de vente (par ex. crédits, remises, échanges), le volume de production ou l'attribution des marchés (un accord visant à se répartir la clientèle, des types de produit, des zones géographiques ou des technologies) est illégal. Les boycotts, consistant pour deux concurrents ou plus à se mettre d'accord pour ne pas traiter avec un client ou un fournisseur particulier, sont également illégaux.

Les ententes informelles sont aussi sérieuses que les documents formels. Les échanges d'informations entre concurrents doivent être traités avec prudence, car

ils pourraient être interprétés comme des « signaux » d'une conduite anti-concurrentielle.

Un distributeur qui achète des produits à Teradyne et les revend pour son propre compte est un client et un concurrent potentiel. C'est la raison pour laquelle aucune règle ne régit ce type de relation. Par exemple, il est illégal dans la plupart des pays d'imposer un prix au distributeur pour la revente d'un produit. Tout arrangement avec un distributeur doit être documenté par écrit et examiné à l'avance par le responsable de la division et par le service Juridique de Teradyne.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Les associations et groupes professionnels sont des forums commerciaux légitimes et utiles.

Ils présentent cependant un risque si les sujets abordés ou les contrats signés peuvent être considérés comme anti-concurrentiels. Si vous pensez que les sujets ou contrats discutés sont ou pourraient être interprétés comme anti-concurrentiels, vous devez refuser de participer à toute conversation à ce sujet, quitter la réunion si la discussion ne cesse pas immédiatement et informer la direction de Teradyne. Pour toute question ou préoccupation concernant ces sujets, adressez-vous au service Juridique de Teradyne.

SINCÉRITÉ DANS LA VENTE DE PRODUITS

Nous vendons nos produits pour leurs mérites et conformément à la qualité que nous proposons en tant que fournisseur. Toute déclaration concernant nos produits doit être étayée par des faits. Toute déclaration

à propos des produits, de la qualité, des services de nos concurrents ou des sujets similaires doit être complète et reposer sur des informations factuelles, publiées ou confirmées.

SURVEILLANCE CONCURRENTIELLE

Connaître toutes les informations disponibles à propos des concurrents est une partie essentielle du processus de vente. Toutefois, ce processus a ses limites. Vous ne devez pas vous procurer d'informations confidentielles ou de secrets commerciaux par des moyens illégaux, par exemple l'espionnage industriel, le vol ou la corruption d'un employé d'un concurrent ou d'un client. De même, vous ne devez pas accepter ou utiliser des informations confidentielles ou des secrets commerciaux à propos des concurrents si vous savez que la personne qui vous a communiqué ces informations les a obtenues de manière illégale.

Si vous avez connaissance de secrets commerciaux par suite d'un emploi antérieur chez un concurrent, ces connaissances ne doivent pas être utilisées ni divulguées chez Teradyne. Cette obligation ne s'applique pas aux informations d'ordre général, aux compétences et à l'expérience professionnelle acquises dans le cadre de votre emploi.

Pour toute question concernant la divulgation ou l'utilisation de toute information potentiellement confidentielle provenant d'un ancien employeur, consultez votre supérieur ou le service Juridique de Teradyne.



Il est tout aussi important de nous comporter de manière déontologique et honnête avec nos concurrents qu'avec nos clients, fournisseurs et tout autre groupe de personnes.

Avec les fournisseurs

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Nous négocions légalement les meilleures conditions générales avec nos fournisseurs. Vous ne devez pas demander à des fournisseurs de limiter la vente de leurs produits à quiconque, excepté lorsque le produit du fournisseur est basé sur une conception appartenant à Teradyne ou une relation commune. Nous n'exigeons pas qu'un fournisseur achète des produits à Teradyne pour obtenir notre clientèle. À l'inverse, nous n'achetons pas auprès de fournisseurs simplement parce qu'ils achètent nos produits.

Les relations étroites avec des fournisseurs exigent souvent que Teradyne leur communique des informations confidentielles. Les contrats standard de Teradyne en matière de commandes et d'achats exigent que les fournisseurs respectent les informations confidentielles et exclusives de Teradyne. Vous ne devez pas accepter d'informations confidentielles ou exclusives d'un fournisseur, sauf si un contrat écrit régissant l'utilisation et la divulgation de ces informations a été signé. Pour connaître les procédures de création ou d'examen des contrats de confidentialité, veuillez contacter le service Juridique de Teradyne. Il nous incombe d'informer les fournisseurs de toutes les sections pertinentes du présent Code de conduite afin d'éviter les infractions involontaires.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS AVEC LES FOURNISSEURS

Vous ne devez pas accepter que des cadeaux de valeur modeste (par exemple, une bouteille de vin ou un panier de fruits) ou de nature publicitaire (calendriers ou tasses à café, par exemple). Vous ne devez pas solliciter ni accepter de cadeaux lorsque vous pensez que ces cadeaux vous sont offerts dans le but d'influencer vos décisions ou vos actions ou de vous obliger à faire des affaires avec le fournisseur. Dans des circonstances rares, la coutume locale peut nécessiter un échange de cadeaux d'une valeur plus élevée. L'acceptation de tels cadeaux doit être effectuée uniquement pour le compte de Teradyne et avec l'autorisation préalable de votre supérieur.

Les repas d'affaires, divertissements, invitations à des événements sportifs et à d'autres réunions ou événements ont souvent un but professionnel utile et renforcent la relation de l'entreprise avec ses

fournisseurs et partenaires commerciaux. Il convient dans tous les cas de faire preuve de bon sens et de modération dans les divertissements proposés pour le compte de l'entreprise. Les divertissements très onéreux ou fréquents peuvent donner l'impression que vous tentez d'influencer votre jugement professionnel. Vous devez faire preuve de bon sens et veiller à ne rien faire qui pourrait compromettre Teradyne, le fournisseur ou vous-même.

REMISES ACCORDÉES PAR LES FOURNISSEURS

Vous ne devez jamais utiliser de manière inappropriée le pouvoir d'achat de Teradyne dans votre intérêt personnel. Toutes les remises sur des produits et services qui pourraient être proposées par un fournisseur doivent être disponibles ouvertement pour tous les employés. Vous ne devez pas, par exemple, bénéficier d'une remise sur des matériaux de construction pour votre maison parce que vous avez utilisé les services d'un certain fournisseur de Teradyne.

UTILISATION DE DOCUMENTS PROTÉGÉS PAR DES DROITS D'AUTEUR OU DES LICENCES

Notre politique consiste à nous conformer à toutes les lois régissant les droits d'auteur et les contrats de licence pour tous les documents obtenus auprès de tiers, notamment les logiciels, le code source ouvert, les manuels d'utilisation et d'entretien, la documentation et les schémas de conception. Le téléchargement d'éléments protégés par des droits d'auteur à partir d'un réseau de Teradyne ou d'un réseau extérieur n'est pas autorisé, sauf si nous détenons la licence appropriée.

Teradyne fonde ses décisions d'achat sur des critères objectifs tels que le prix, la qualité, la stabilité financière et la réputation du fournisseur, les exigences techniques, le service et la relation commerciale générale que nous entretenons avec le fournisseur. En tant que membres importants de la communauté Teradyne, les fournisseurs sont essentiels à notre réussite et méritent d'être traités de manière respectueuse et coopérative.



Avec les actionnaires

Les actionnaires font partie intégrante de la communauté Teradyne. Les actionnaires sont comme les clients, si ce n'est qu'ils investissent dans la société Teradyne elle-même. Les employés, cadres et administrateurs ne doivent pas utiliser leur position et leur accès aux informations de manière inéquitable allant à l'encontre des intérêts de la communauté de nos investisseurs.

INFORMATIONS INTERNES

Les actionnaires partagent le succès de Teradyne, au même titre que les autres membres de la communauté Teradyne. Ils ont le droit de recevoir des informations financières et autres exactes et en temps voulu au sujet de l'entreprise et d'être assurés que les échanges d'actions de Teradyne se déroulent avec intégrité et équité.

Si vous détenez des informations au sujet de Teradyne qui sont à la fois importantes et non publiques, également appelées les « informations privilégiées importantes », il est illégal pour vous d'acheter ou de vendre des actions de Teradyne, de participer à toute action dans le but de bénéficier de ces informations, de divulguer ces informations à des tiers ou de recommander à des tiers d'acheter ou de vendre des actions de Teradyne.

Les informations sont « importantes » si elles sont susceptibles d'inciter une personne raisonnable à acheter ou à vendre, ou à s'abstenir d'acheter ou de vendre des actions. C'est le cas, par exemple, des informations non publiques concernant les réservations ou les gains ; des tendances en matière de ventes ou de rentabilité ; des annonces imminentes concernant de nouveaux produits majeurs ; des acquisitions ou des investissements de titres ; et des développements importants concernant un projet, un produit ou un litige.

Les informations sont « non publiques » si elles n'ont pas fait l'objet d'un communiqué de presse de Teradyne ou d'un dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, ou si elles ne sont pas connues du public en dehors de Teradyne.

Si vous détenez des informations privilégiées importantes à propos de Teradyne, vous devez attendre pour acheter ou vendre des actions pendant un délai raisonnable, généralement de 24 heures, après la divulgation publique de ces informations. Les échanges d'actions de Teradyne comprennent l'achat ou la vente de tout type de titre de Teradyne sur le marché boursier. Cela comprend les options et autres titres dérivés cotés en bourse, ainsi que les actions ordinaires.

Le vice-président des Relations avec les investisseurs de Teradyne est le point de contact approprié pour les actionnaires, les analystes financiers et les autres personnes recherchant des informations à propos des finances et de l'activité de l'entreprise. Toutes les demandes provenant de ces groupes doivent être adressées au vice-président des Relations avec les investisseurs. Vous pouvez obtenir une copie de la politique de Teradyne en matière de délits d'initié sur le site Web intranet du service Juridique ou en vous adressant au service Juridique.

INFORMATIONS INTERNES D'UNE AUTRE ENTREPRISE

Certaines informations privilégiées importantes liées à l'activité de Teradyne peuvent ne pas affecter le cours de nos actions, mais influencer le cours des actions d'une autre entreprise ou la valeur d'autres investissements. Ce type d'informations privilégiées peut comprendre un investissement prévu dans une autre entreprise de la part de Teradyne ou l'octroi d'un contrat majeur par Teradyne à un fournisseur. Cela inclut également des informations concernant les commandes, contrats ou produits d'une autre entreprise. Si vous obtenez des informations privilégiées importantes au sujet d'une autre entreprise dans le cadre de vos activités chez Teradyne, vous pouvez être considéré comme un initié de cette entreprise et vous êtes soumis aux mêmes restrictions concernant les actions de cette entreprise.

VENTES À DÉCOUVERT

La législation américaine sur les titres interdit aux cadres et aux administrateurs de procéder à des ventes à découvert de titres de Teradyne.

Tous les employés doivent savoir que les ventes à découvert et les transactions dérivées, telles que les options de vente et d'achat, risquent de placer leurs intérêts financiers personnels en conflit avec les intérêts de Teradyne et de ses actionnaires. Les employés doivent donc évaluer soigneusement les risques avant de conclure une telle transaction.

PÉRIODE D'INTERDICTION

Les administrateurs, cadres et certains autres employés de l'entreprise qui ont régulièrement accès à des informations financières sensibles n'ont pas le droit d'acheter ou de vendre des titres de Teradyne pendant la période d'interdiction officielle de l'entreprise, également appelée « période de blackout », telle que publiée par le service Juridique, sauf dans le cadre d'un programme de trading 10b5-1 approuvé par le service Juridique. Les administrateurs, cadres et employés soumis à la période d'interdiction peuvent exercer et détenir des stock options pendant la période d'interdiction, mais ne doivent pas vendre les options exercées avant l'expiration de cette période.

TRANSACTIONS PAR DES MEMBRES DE LA FAMILLE

Les restrictions concernant les transactions décrites ci-dessus s'appliquent non seulement à vous, mais aussi à votre conjoint, vos enfants mineurs, aux autres personnes vivant dans votre foyer et à toute autre personne ou entité qui détient des titres sur lesquels vous avez ou pourriez avoir un certain contrôle. Les initiés responsables de la conformité de telles personnes doivent lire avec elles la politique de l'entreprise et ses interdictions concernant les délits d'initiés.

APPLICATION

Si vous enfreignez les lois concernant les délits d'initiés, vous-même et Teradyne pourriez être exposés à des sanctions majeures et substantielles au civil et au pénal. Ces lois s'appliquent à tous les membres de la communauté Teradyne à travers le monde.

La Securities Exchange Commission américaine applique des lois internes en matière de délits d'initiés et se montre très sévère dans la surveillance et la poursuite des personnes coupables de délits d'initiés, même si cela ne concerne pas des employés de haut niveau ou des bénéfices importants.

Les délits d'initiés et les infractions à cette politique de la part d'un employé peuvent également donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si vous avez un doute au sujet des contraintes qui s'appliquent à vos achats et vos ventes de titres de Teradyne ou des titres d'une autre entreprise avec laquelle vous êtes familiarisé en vertu de votre relation avec Teradyne, consultez le service Juridique de Teradyne avant de prendre une telle décision d'achat ou de vente.



Dans le signalement des transactions commerciales

EXACTITUDES DES LIVRES ET ENREGISTREMENTS ET DES DÉCLARATIONS PUBLIQUES

Les employés doivent déclarer de manière honnête et précise toutes leurs transactions commerciales. Vous êtes responsable de l'exactitude de vos dossiers commerciaux, rapports et comptes, et vous devez conserver des enregistrements conformément aux obligations légales de Teradyne.

L'ensemble des livres, enregistrements et comptes de Teradyne doit être géré conformément à toutes les lois, réglementations et normes en vigueur et doit refléter avec exactitude la nature réelle des transactions concernées.

En outre, les déclarations financières de Teradyne doivent se conformer aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (U.S. GAAP) et aux politiques comptables de Teradyne. Aucun compte ou fonds non divulgué ou non enregistré ne doit être établi dans quelque but que ce soit. Aucune entrée fautive ou trompeuse ne doit être effectuée dans les livres comptables ou les enregistrements de Teradyne pour quelque raison que ce soit, et aucun versement de fonds de l'entreprise ou d'autres biens de l'entreprise ne doit être effectué sans être étayé par une documentation adéquate.

Il est indispensable de déclarer avec précision vos dépenses, y compris les cadeaux ou divertissements, dans vos rapports de frais. Les rapports doivent stipuler avec exactitude l'objectif de la dépense et l'identité des destinataires des cadeaux ou divertissements. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet sur le site Web interne des Comptes clients G&A.

En tant qu'entreprise publique, Teradyne doit déposer des rapports et des documents auprès de la Securities Exchange Commission américaine et faire d'autres communications publiques. Ces déclarations et communications doivent fournir des informations exactes, complètes et opportunes, notamment sur nos résultats financiers et notre situation financière. En tant qu'employé ou cadre de l'entreprise, vous devez satisfaire pleinement vos responsabilités en veillant à ce que les déclarations et enregistrements financiers de Teradyne se conforment à l'ensemble des lois en vigueur, aux principes comptables généralement acceptés et aux politiques de Teradyne.

Si vous êtes membres du service Finance et comptabilité de Teradyne ou si vous participez autrement aux déclarations financières de Teradyne, ces responsabilités sont particulièrement importantes.

PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DE LA COMPTABILITÉ, DES CONTRÔLES COMPTABLES OU DES AUDITS

Les préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou les audits doivent être signalées au Comité d'audit du Conseil d'administration de

Teradyne sur une base confidentielle selon l'une des procédures suivantes : (i) par courrier adressé à Audit Committee, c/o Teradyne, Inc., 600 Riverpark Drive, North Reading, MA 01864 ; ou (ii) via la ligne d'assistance téléphonique au 1-866-388-1288. Les rapports envoyés par courrier au Comité d'audit ou effectués par téléphone à la ligne d'assistance ci-dessus peuvent être faits de manière anonyme. Vous pouvez aussi faire part de vos préoccupations au Président Directeur Général de Teradyne, au Directeur financier, au vice-président des Ressources humaines ou au Conseiller général, ou à tout autre membre du Comité d'audit ou du Conseil d'administration de Teradyne. Vous ne ferez pas l'objet de sanctions ni de représailles pour avoir signalé une préoccupation de bonne foi.

RELATIONS AVEC LES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Les employés, cadres et administrateurs ne doivent pas, directement, indirectement ou par omission, faire ou provoquer une déclaration fautive ou trompeuse à un comptable en relation avec tout audit, révision ou examen des états financiers de Teradyne ou avec la préparation ou le dépôt de tout document ou rapport auprès de toute agence réglementaire américaine telle que la SEC. Aucun employé ne doit, directement ou indirectement, prendre toute mesure visant à contraindre, manipuler, tromper ou influencer de manière frauduleuse tout comptable public ou certifié indépendant participant à un audit ou à un examen des états financiers de Teradyne.

Les employés de Teradyne sont tenus de rapporter toutes leurs transactions commerciales avec honnêteté et précision et doivent faire part de leurs préoccupations concernant les pratiques douteuses en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne.



PROCÉDURES DE RAPPORT *et* DE CONFORMITÉ

SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Chaque employé, cadre ou administrateur doit poser des questions, demander des conseils, signaler les infractions soupçonnées et faire part de ses préoccupations concernant la conformité au présent Code de conduite. Si vous savez ou pensez qu'un autre employé ou représentant de Teradyne s'est livré ou se livre, dans le cadre de son emploi chez Teradyne, à des activités en infraction avec la loi en vigueur ou avec le présent Code de conduite, vous devez signaler cette situation à votre supérieur ou au Conseiller général de Teradyne. Vous pouvez signaler une telle conduite de manière ouverte ou anonyme sans craindre de représailles. Teradyne n'exercera aucune discrimination ni de représailles à l'encontre de toute personne signalant des infractions soupçonnées de bonne foi ou coopérant à toute enquête au sujet d'infractions éventuelles.

Tout superviseur recevant un signalement d'infraction aux normes décrites dans le présent Code de conduite doit immédiatement en informer le Conseiller général de Teradyne.

Vous pouvez signaler les infractions de manière confidentielle ou anonyme, en vous adressant au Bureau d'éthique de Teradyne à l'adresse suivante : 600 Riverpark Drive, North Reading, Massachusetts, 01864, à l'attention de : Ethics Office.

En outre, Teradyne a mis en place une ligne téléphonique (1-866-388-1288) qui vous permet de laisser un message enregistré à propos de toute infraction réelle ou supposée au présent Code de conduite. Même si Teradyne préfère que vous donniez votre identité lorsque vous signalez des infractions pour nous permettre d'assurer un suivi auprès de vous (le cas échéant), vous pouvez laisser des messages de manière anonyme si vous le souhaitez.

Le non-respect du présent Code de conduite peut donner lieu à des sanctions disciplinaires comprenant, sans s'y limiter, des réprimandes, des avertissements, le licenciement et la restitution. Certaines infractions au présent Code de conduite peuvent exiger que Teradyne informe les autorités gouvernementales ou réglementaires appropriées dans un but d'enquête ou de poursuite.

Tout superviseur qui dirige ou approuve toute infraction aux présentes normes, ou qui a connaissance d'une infraction et ne la signale pas immédiatement, fera également l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

DÉROGATIONS AU CODE DE CONDUITE

Les normes figurant dans le présent Code de conduite doivent être respectées, sauf si une dérogation spéciale est accordée. Les dérogations spéciales seront accordées uniquement pour une raison impérative. Si vous êtes employé et pensez qu'une dérogation à l'une ou l'autre de ces politiques est appropriée, vous devez d'abord contacter votre supérieur. Si celui-ci considère également qu'une dérogation est appropriée, il doit demander l'accord du Conseiller général de Teradyne.

Seuls les membres du Conseil d'administration peuvent renoncer à toute disposition du présent Code de conduite concernant les cadres et administrateurs de l'entreprise. Toute demande de dérogation doit être envoyée par écrit au Conseil d'administration ou à un membre du Conseil d'administration désigné à cette fin. L'entreprise divulguera rapidement, par le biais d'une publication sur le site Web de Teradyne, toute dérogation accordée à un cadre ou à un administrateur, y compris la justification de ladite dérogation.

Le Conseiller général de Teradyne conservera un enregistrement de toutes les demandes de dérogation à l'une ou l'autre de ces politiques et du traitement desdites demandes.

DIFFUSION ET AMENDEMENT

Nous attendons de chaque nouvel employé, cadre et administrateur de Teradyne qu'il lise le présent Code de conduite au début de sa relation avec Teradyne.

Les employés actuels occupant des postes à la direction, au service financier ou tout autre poste de nature sensible chez Teradyne, ainsi que les administrateurs, sont tenus de déclarer chaque année sur l'honneur qu'ils : (1) sont familiarisés avec ces normes et n'ont enfreint aucune de leurs dispositions ; (2) n'ont connaissance d'aucune infraction aux normes par une autre personne ; (3) se conformeront à ces normes ; et (4) signaleront au Conseiller général de Teradyne toute infraction réelle ou soupçonnée au présent Code de conduite dont ils auraient connaissance.

Teradyne se réserve le droit d'amender, de modifier ou de résilier le présent Code de conduite à tout moment, et pour quelque motif que ce soit, sans préavis.

TERADYNE

Teradyne, Inc.
600 Riverpark Drive
North Reading, MA 01864 USA
978-370-2700

